



## Missions



L'ISP a pour mission la participation au contrôle et à la gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits. Cela consiste en le contrôle de la présence, la fonctionnalité des appareils et des produits ainsi que la conformité de stockage et d'usage.

Il s'agit d'une des missions du décret N°97-1225 du 26/12/1997 relatif à l'organisation des SIS (art 24). L'aspect biomédical du contrôle peut être partagé avec les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, non membres du SSSM, ou des Personnels Administratifs, Techniques, Spécialisés (PATS) en charge du biomédical.

La plupart du temps elle se déroule en centre de secours mais peut également se réaliser à la Pharmacie 0 Usage Intérieur (PUI) ou service logistique biomédical du SDIS.



### Interview de l'Infirmière Lieutenante Emilie DUREAULT ISPV et infirmière du groupement centre, SSSM71.

*Le contrôle et la vérification des matériels que l'on utilise peut être vécu comme quelque chose d'ennuyant mais pourtant c'est capital. Notre sécurité et celles de nos patients dépend de la qualité de nos matériels. Avoir un matériel fonctionnel, c'est la garantie que l'ISP qui va l'utiliser va pouvoir mener à bien sa mission d'assistance. Je prends donc cette mission avec le plus grand des sérieux.*

*Cela fait parti de mon rôle propre et personnellement, je me sens plus en confiance lorsque je sais que je possède un matériel présent et fonctionnel. Il n'y a plus qu'à ce que le bip retentisse et je suis prête !*



## Aptitude

Aptitude à la fonction, après visite médicale interne au SDIS.



## Contact

Votre infirmier chef de SDIS (rubrique annuaire)  
Ou l'ANISP (contactez-nous)